

L'honorable Éric Girard
Ministre des Finances du Québec
Édifice Honoré-Mercier
12e étage, 835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 2V6

PAR COURIER ÉLECTRONIQUE

Objet : Renouveau des crédits d'impôt à la masse salariale pour la Gaspésie et les régions maritimes – Impact sur l'industrie maricole

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous écrire afin de souligner l'importance capitale du renouvellement des crédits d'impôt à la masse salariale pour la région de la Gaspésie, en particulier pour l'industrie maricole, qui joue un rôle stratégique dans le développement économique régional et dans la valorisation des produits de la mer québécois.

Les entreprises maricoles du Québec, tout en affrontant des conditions climatiques exigeantes, font face à des défis croissants, notamment en raison des coûts élevés de production, de transport et de distribution qui nuisent à la compétitivité. En plus des droits tarifaires imposés par les États-Unis sur nos produits de la mer, l'annulation du Crédit d'impôt à la masse salariale pourrait compromettre la capacité de nos entreprises à maintenir et créer des emplois dans notre région.

Le maintien des crédits d'impôt à la masse salariale permettrait aux entreprises maricoles de continuer à embaucher une main-d'œuvre qualifiée, d'investir dans l'innovation et de préserver leur compétitivité sur les marchés. Une suppression ou une réduction de ces mesures de soutien mettrait en péril la viabilité de nombreuses entreprises, entraînant des pertes d'emplois et un affaiblissement du tissu économique régional.

Je vous prie donc d'accorder une attention particulière au renouvellement de ces crédits d'impôt dans le prochain budget, afin de soutenir un secteur essentiel à l'économie des régions maritimes du Québec.

Je vous remercie de votre considération et reste à votre disposition pour toute discussion à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Sylvain Vigneau
Président du Regroupement des mariculteurs du Québec

C.C. M. André Lamontagne, M. Stéphane Sainte-Croix, Mme Maïté Blanchette-Vézina